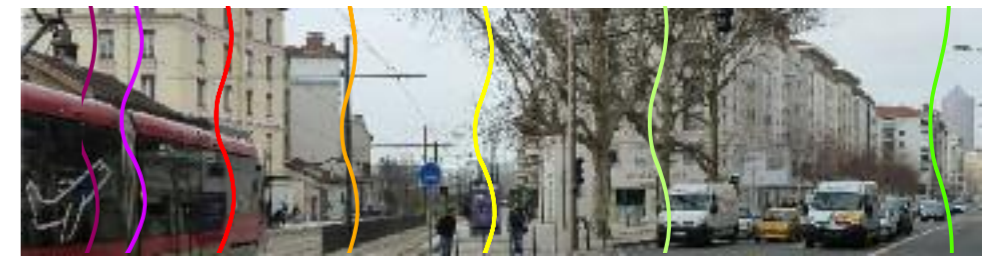




# acoucité

Observatoire de l'environnement sonore



## Un groupe d'experts au service des collectivités et des citoyens

Les demandes des élus, des urbanistes, des aménageurs et des techniciens en matière d'environnement sonore concernent de multiples aspects de la gestion urbaine. C'est pourquoi seul un ensemble de compétences peut apporter des réponses complètes et cohérentes.

Les partenaires d'Acoucité, riches de leur diversité (centres publics de recherche, collectivités territoriales, services publics), offrent un éventail de moyens associés et complémentaires.

Acoucité est une association ouverte, d'autres membres peuvent la rejoindre.

De par son statut associatif et ses objectifs, Acoucité contribue largement à une diffusion indépendante et transparente des connaissances acoustiques sur ses territoires d'intervention dans le cadre de conventions multipartites (collectivités territoriales, Etat, Europe).



### Membres fondateurs

#### La Métropole du Grand Lyon

-Service écologie et développement durable  
-Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**IFSTTAR** - Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux

**CEREMA** - Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

**CSTB** - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

**ENTPE** - École Nationale des Travaux Publics de l'État  
Laboratoire des Sciences de l'Habitat

### Membres adhérents

**Grenoble-Alpes Métropole**

**Communauté du Pays d'Aix**

**Saint-Etienne Métropole**

**Valence Romans Sud Rhône-Alpes**

**Toulouse Métropole**

**Grand Nancy**

**Métropole Nice Côte d'Azur**

**Principauté de Monaco**

**SEPAL** - Syndicat mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise

**SYTRAL** - Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

**Ville de Villeurbanne**

### Partenaires

**Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie**

**Région Rhône Alpes-Auvergne**

**Union Européenne**  
Life - 7<sup>e</sup> PCRD - Projets européens

**ADEME** - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**Fondation de France**

**Association des Ingénieurs Territoriaux de France**

**Air Rhône-Alpes**

**ADES du Rhône**  
Association Départementale d'Education pour la Santé

**APIEU Mille Feuilles**  
Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain

**CIDB** Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit

**LIST** Luxembourg Institute of Science and Technology

Président : M. Thierry PHILIP, Vice-Président au Grand Lyon  
Vice-Président et Trésorier : M. Xavier OLN, CEREMA de Lyon  
Secrétaire : M. Jérôme DEFRANCE, CSTB  
Directeur : M. Bruno VINCENT



24, rue Saint Michel 69007 Lyon  
Tél. 04 72 91 86 00 - Fax. 04 72 36 86 59 - [observatoire.bruit@acoucite.org](mailto:observatoire.bruit@acoucite.org) - [www.acoucite.org](http://www.acoucite.org)  
acoucité est une association loi 1901 non assujettie à la T.V.A. - SIRET 410 118 434 00035

## L'association

Acoucité est une association loi 1901 créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs, centres scientifiques et techniques publics. C'est un pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain, qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherche et les besoins opérationnels des villes, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports. L'association bénéficie en interne de moyens humains (ingénieurs et techniciens en acoustique, docteur en psycho-acoustique, géomaticiens...) et matériels propres (sonomètres intégrateurs, logiciels de Système d'Information Géographique et de modélisation, enregistreurs audio...).

## Les objectifs d'Acoucité

- > Fédérer les compétences en environnement sonore urbain.
- > Favoriser l'accès des collectivités locales à la recherche-développement.
- > Aider les élus et les responsables à formuler leurs demandes.
- > Informer les élus et les décideurs sur leurs responsabilités et les moyens d'action dont ils disposent...
- > Former les techniciens des collectivités territoriales aux méthodes de traitement des problèmes de bruit.
- > Informer, sensibiliser et former les citoyens sur les connaissances et enjeux de l'environnement sonore.

## L'environnement sonore urbain : Un enjeu pour la ville

### L'échelle de couleurs du son

Sons potentiellement "AGRÉABLES"	niveaux sonores en dB (A)	Echelle de couleurs	Sons potentiellement "DÉSAGRÉABLES"
Concert rock en plein air	110	■	Décollage d'avion à 200m
Pub dansant	100	■	Marteau-piqueur
Ambiance de fêtes foraines	90	■	Moto sans silencieux à 2m
Tempête, match en gymnase, sortie école	80	■	Poids lourd à 1m
Rue piétonne, vent violent, cinéma	70	■	Circulation importante à 5m
Ambiance de marché, rue résidentielle	60	■	Automobile au ralenti à 10m
Rue calme sans trafic routier	50	■	Télévision du voisin !
Place tranquille, cour intérieure, jardin abrité	40	■	Moustique vers l'oreille !

## Le bruit dans la ville : une nuisance L'environnement sonore : un atout

Préoccupation importante des citoyens, le bruit requiert de la part des responsables des collectivités territoriales un traitement urgent et approprié. La maîtrise de l'environnement sonore est un signe de qualité de gestion de la cité. Dans le contexte de la ville, complexe par nature, l'action sur l'environnement sonore nécessite le recours à plusieurs disciplines dans le domaine des sciences de l'ingénieur, de l'urbanisme et dans celui des sciences humaines et sociales.

La maîtrise du bruit en milieu urbain est un facteur de confort et participe à la politique de santé de la ville.

## L'observatoire

Ensemble de diagnostics physiques (mesures, modélisations) et sociologiques (enquêtes), l'observatoire se veut un outil de gestion et d'aide à la décision pour les élus et les techniciens locaux.

Le pôle de compétences peut apporter une expertise et une aide à la décision, grâce à ses partenaires spécialisés en : **acoustique, voirie, urbanisme, architecture, ingénierie du trafic, enquête psychosociologique, santé.**





## Acoucity propose à ses membres

### > Analyse de la demande

Un problème d'environnement sonore est toujours complexe. Il faut l'explicitier avant toute autre démarche.

### > Conseil

Aide aux élus ou aux responsables pour formuler leurs demandes, établir le cahier des charges d'une meilleure gestion de l'environnement sonore.

### > Expertise, audit

Toutes les compétences du pôle sont au service des décideurs : pour choisir et adapter des méthodes, analyser les situations, élaborer des stratégies d'action à partir d'un état des lieux technique, sociologique et urbanistique.

**> Recherche et développement**  
d'approches novatrices dans le cadre de ses conventions de recherche nationales et internationales.

### > Information

Aide à la communication, appui réglementaire et législatif.

### > Formation

Transmission du savoir auprès des techniciens : proposition de méthodes de traitement des problèmes de bruit, diffusion des résultats de la recherche-développement.

### > Pédagogie

à l'environnement sonore auprès des scolaires et du grand public.

## Les aménagements urbains



Acoucity est associée aux projets d'aménagements urbains en vue de maîtriser les niveaux de bruit et de valoriser le patrimoine sonore.

## La diffusion des connaissances et des savoir-faire



Chaque année, une vingtaine de travaux et d'articles sont publiés, souvent en partenariat, à l'échelon local, national ou international, à l'attention du grand public, des professionnels ou de la communauté scientifique. Ces travaux font régulièrement l'objet de présentations publiques (sciences en fête, journées du patrimoine...) ou à la demande des municipalités dans le cadre de tables rondes et servent de support d'intervention en milieu scolaire.

## Le développement des méthodes



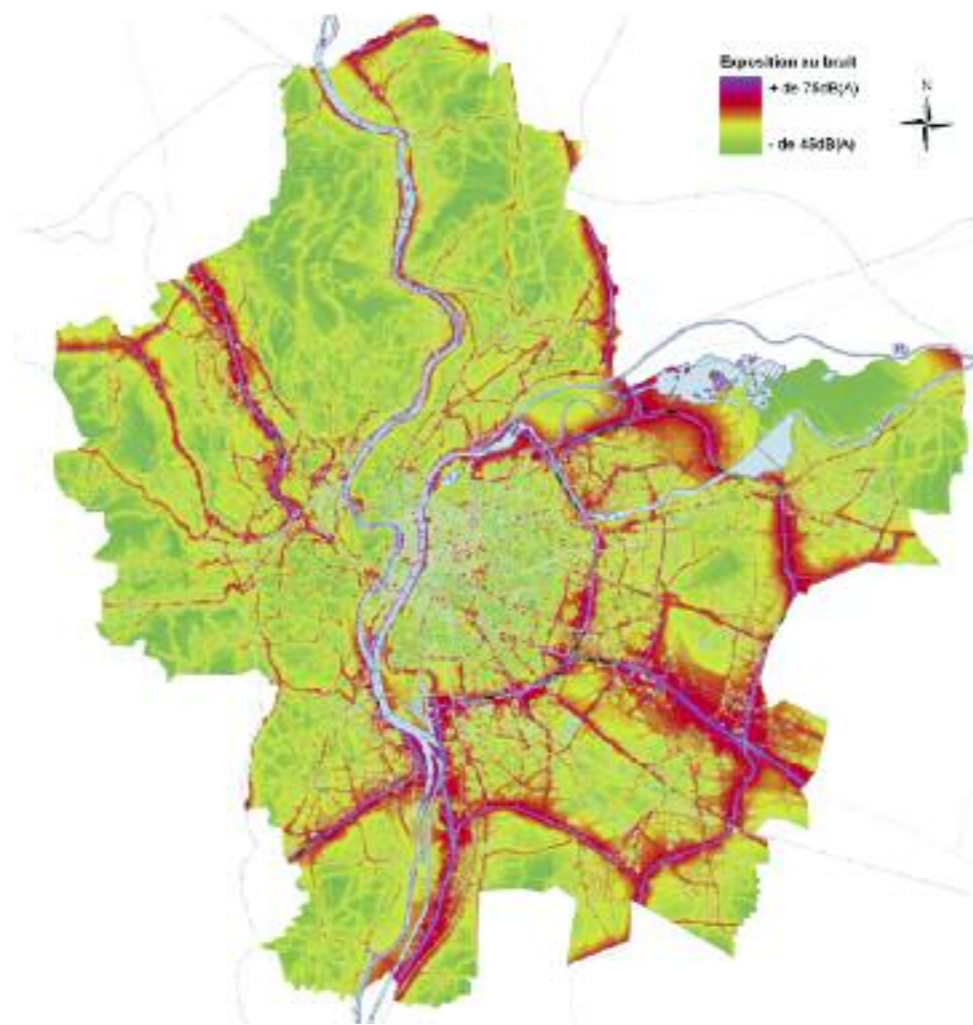
L'association Acoucity s'applique à développer, renforcer, renouveler et pérenniser ses actions. Les compétences et savoir-faire acquis, les orientations, les projets de développement, les apports des membres associés et/ou partenaires, ainsi que les soutiens de plus en plus élargis, mettent en évidence la cohérence des actions menées qui renforcent et contribuent à une meilleure connaissance et gestion de l'environnement sonore urbain à l'échelle de l'agglomération, dans une démarche transparente pour les citoyens.

## Pour aller plus loin, consultez le livret "L'environnement sonore urbain"



[www.acoucity.org](http://www.acoucity.org)

## Carte du bruit routier du Grand Lyon



GRAND LYON

<http://bruit.grandlyon.com/>

## L'observatoire de l'environnement sonore urbain est un développement d'Acoucity

Conçu pour suivre l'évolution de l'environnement sonore, il permet d'évaluer les actions à entreprendre (plan de circulation, matériel de transport, chantiers propres...), de prévoir des aménagements adaptés et d'avoir une vision prospective.

**C'est un outil qui conduira progressivement à la maîtrise de l'environnement sonore.**

Acoucity assiste les agglomérations dans leur mise en oeuvre d'observatoires.

## Le réseau de mesure du bruit



L'association développe depuis 2004 avec la mission écologie du Grand Lyon le réseau permanent de mesure et de suivi du bruit à l'échelle de l'agglomération (une trentaine de stations de mesure).

## La cartographie du bruit

Depuis 1998, Acoucity collabore à des programmes européens pilotés par le Grand Lyon et anime un réseau de villes françaises et européennes partenaires.

A la suite de ces projets, Acoucity participe à la mise en oeuvre des cartographies du bruit conformes à la Directive Européenne de juin 2002 sur les bruits de l'environnement et à l'évolution des outils.

## Pour aller plus loin, consultez le "Guide des observatoires"



[www.acoucity.org](http://www.acoucity.org)